

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 mars 2021

# La Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France signent une convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture métropolitaine

**Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, ont signé mardi 30 mars 2021, une convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture métropolitaine, en présence de Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation, Eric CESARI, Vice-président délégué à la Stratégie et aux Partenariats institutionnels, Catherine LION, élue de la Chambre d'agriculture en charge du suivi du territoire de la Métropole du Grand Paris et Christine HERMANS, responsable du dossier « inondations ».**

La Métropole du Grand Paris est activement engagée en matière d'agriculture urbaine. En effet, le 12 novembre 2018, le Conseil métropolitain a adopté un Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) qui fixe des objectifs ambitieux comme notamment, le développement de 3000 hectares de surfaces agricoles supplémentaires à horizon 2030, le développement des circuits courts alimentaires et la valorisation locale des déchets organiques.

Dans le cadre de son Plan métropolitain de relance, en connexion avec celui de l'Etat (France Relance), adopté le 15 mai 2020 et doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros, la Métropole du Grand Paris consacre l'un de ses 5 axes, à la santé et la sécurité alimentaire. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) que la Métropole a signé avec l'Etat le 17 mars dernier, prévoit également des actions pour soutenir les agriculteurs et mettre en œuvre une agriculture durable. Le Plan Alimentation Durable Métropolitain est en construction et permettra aussi de développer l'agriculture durable et de favoriser les circuits courts. L'expertise engagée par l'Etat pourra orienter les projets de la Métropole.

Représentant environ 2% du territoire métropolitain, l'agriculture constitue un atout majeur pour la Métropole et ce à plusieurs niveaux. C'est le sens des engagements communs pris entre la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris en faveur de :

- La préservation de la ressource en eau et la gestion qualitative et quantitative comprenant le volet inondation dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La valorisation des produits locaux via la recherche de nouveaux débouchés aux produits agricoles,
- L'approvisionnement en restauration collective et le développement d'équipements de transformation agricole et agroalimentaire,
- L'aménagement (planification urbaine, politique foncière, entretien et gestion de l'espace, paysage ...)
- Le soutien aux projets agriurbains économiquement viables et socialement vivables via la mise en place de partenariats avec les territoires périurbains et ruraux,
- L'accompagnement des projets d'installation,
- Le soutien à la structuration et à la diversification des filières alimentaires et non alimentaires

Dans la continuité de la charte d'engagement en faveur des zones d'expansion des crues du bassin Seine-Normandie signée le 27 février 2020 à l'occasion du dernier Salon international de l'agriculture, la signature de cette convention-cadre entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, vise à créer et maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable et écologiquement responsable. Cette convention-cadre sera complétée chaque année par un programme d'actions partenarial.

Patrick OLLIER a déclaré : « *cette action témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris de renforcer sa collaboration avec la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, afin de travailler ensemble au soutien et au développement d'une agriculture métropolitaine durable et résiliente* ».

Christophe HILLAIRET se félicite de la signature de cette convention « *qui s'inscrit dans la continuité de la charte d'engagement signée en 2020 à l'occasion du dernier Salon international de l'agriculture et traduit l'ambition commune et renouvelée d'accompagner le développement de l'agriculture sur le territoire métropolitain. Elle marque une nouvelle étape dans le partenariat entre la Chambre et la Métropole au service d'un développement co-construit de l'agriculture métropolitaine et le maintien des activités agricoles sur le territoire, dans leurs fonctions économiques, environnementales et d'aménagement du territoire* ».

#### **Contacts presse**

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France :

Aurélie COEN - 06 74 94 97 82 / [aurelie.coen@idf.chambagri.fr](mailto:aurelie.coen@idf.chambagri.fr)

Métropole du Grand Paris :

Amal HMIMED - 07 63 66 47 51 / [amal.hmimed@metropolegrandparis.fr](mailto:amal.hmimed@metropolegrandparis.fr)